

On abandonne aussi des furets

Une vingtaine de mustélidés recueillis en juin. Pourtant, des pensions existent

BRUXELLES ▽ Les abandons de furets, ça existe ! Comme tout abandon d'animaux, ils surviennent à l'approche des vacances. La Ligue pour la protection des furets a ainsi recensé 20 abandons en juin. Si vous ne savez pas partir avec votre mustélidé, des pensions existent ! Christine Merdjan, grande passionnée, a obtenu que la ligue devienne une pension agréée pour furets. Moyennant 5 euros par jour, elle garde votre animal de compagnie. Il y sera nourri, logé et chouchouté !

"Le furet est le troisième animal de compagnie", nous apprend-elle. De plus en plus de gens, par coup de cœur, préfèrent sa compagnie à celle d'un chien ou d'un chat. "Le problème, c'est que les gens n'ont pas les bons renseignements. Les furets sont

laissés dans des aquariums ou des cages fermées, avec des copeaux ou du foin. Certains propriétaires ne les laissent jamais sortir. Ils deviennent alors de vraies furies."

Pourtant, les réelles furies à la ligue, ce sont les deux fouines. *"Des gens ont trouvé une fouine accidentée. Croyant que c'était un furet, ils l'ont ramenée à la maison. Elle a eu deux petits, en captivité. Elle est morte peu après. Ils nous les ont apportés. Mais les deux petits sont des fouines !"*

Et les fouines, on sait que ça peut faire des dégâts. Rapide, agile et incroyablement intelligente, la fouine reste un animal sauvage ! Dès lors, que faire si on trouve une fouine accidentée ? *"Il faut la confier à des associations de revalidation pour animaux sauvages. Puisqu'ils sont sauvages, ils ne peuvent pas être gardés par des refuges ou des associations comme la nôtre",* explique Christine.

Pour les distinguer, sachez qu'une fouine est plus grande et plus agressive que le furet. Méfiez-vous donc !

Laura Cerrada-Crespo



La fouine (photo) n'est pas un furet. "Une fouine, c'est sauvage. Elle ne se domestique pas et fait des dégâts." (DEMOULIN)